



Liste des délibérations du conseil municipal du 21 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt et un septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie NIESON, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

Quorum : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nathalie NIESON, Maire – Christian ROLLAND, Anna PLACE, Frédéric MORÉNAS, Blandine-Claire BRÉMARD, Laure Elise FAURE, Laurent VARÈS, Émilie PLANTIER – Adjoints.

Abdelkrim ABOULAICH, Julien COFFIN, Henri GERMAIN, Marcel GOUSSÉ, Catherine GUILLET, Théo LANOTTE, Marie-Françoise LIÈGE, Françoise PIPIT, Jean-Félix PUPEL, Jocelyne SALIQUES, Benjamin MISSUD, Céline REBATTET – Conseillers Municipaux.

ABSENTS ayant donné pouvoir : Chantal ALLONCLE qui a donné pouvoir à Blandine-Claire BRÉMARD, Nicolas BARBIER qui a donné pouvoir à Julien COFFIN, David BUISSON qui a donné pouvoir à Frédéric MORÉNAS, Lucie CATENI qui a donné pouvoir à Laure Elise FAURE, Emilie CHALENDARD qui a donné pouvoir à Émilie PLANTIER, Thierry GRICOURT qui a donné pouvoir à Laurent VARÈS, Manuel GUILHERMET qui a donné pouvoir à Théo LANOTTE, David LEOGIER qui a donné pouvoir à Abdelkrim ABOULAICH, Dominique MESTDAGH qui a donné pouvoir à Jocelyne SALIQUES, Jennifer MONIER qui a donné pouvoir à Henri GERMAIN, David NAVARRO qui a donné pouvoir à Marie-Françoise LIÈGE, Ani YAKHINIAN qui a donné pouvoir à Françoise PIPIT.

ABSENTS non représentés : Merim BOUABDELLAH.

Secrétaire de séance : Jean-Félix PUPEL.

En prélude à cette séance, Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023. En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents ou légalement représentés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Adoptée à l'unanimité

2. CONVENTION D'ÉCHANGES PARTENARIAUX SÉCURISÉS ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA COMMUNE

Adoptée à l'unanimité

3. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Adoptée à l'unanimité

4. RÈGLEMENT RELATIF AUX ASTREINTES À LA VILLE DE BOURG DE PÉAGE

Adoptée à l'unanimité

5. MODIFICATION N°4 DU RÈGLEMENT INTERNE DU TEMPS DE TRAVAIL

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

6. DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2023 – BUDGET PRINCIPAL

Adoptée à l'unanimité

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE BOURG DE PÉAGE

Adoptée à l'unanimité

8. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL

Adoptée à l'unanimité

9. ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Adoptée à l'unanimité

10. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2023

Adoptée à l'unanimité

SPORT CULTURE JEUNESSE ÉDUCATION

11. CONVENTION AVEC LE CCAS EN VUE DE L'ACCUEIL DE PERSONNES ÂGÉES AU RESTAURANT SCOLAIRE LOUIS PASTEUR

Adoptée à l'unanimité

12. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Adoptée à l'unanimité

13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX

Adoptée à l'unanimité

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE À DES ASSOCIATIONS

Adoptée à l'unanimité des votants
(Julien COFFIN ne participe pas au vote)

TRAVAUX URBANISME ET ENVIRONNEMENT

15. VENTE D'UNE TRACTOPELLE DES SERVICES TECHNIQUES

Adoptée à l'unanimité

16. CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE DE DEUX TERRAINS DE TENNIS AU COMPLEXE JEAN BOUIN

Adoptée à l'unanimité

17. CRÉATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERCES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE

Adoptée à l'unanimité

18. REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE: CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Adoptée à l'unanimité

19. DÉNOMINATION DES VOIES DE LA ZONE DE LOISIRS

Adoptée à l'unanimité

20. DÉNOMINATION DES VOIES DES LOTISSEMENTS ROUTE DE LA BOURNE ET CHEMIN DES MONTS DU MATIN

Adoptée à l'unanimité

Départ de Jean-Félix PUPEL à 18h18

DÉCISIONS

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du même code.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h12